argonne ardennaise
Communauté de Communes

2024/237

REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
Délibération n° DC2024-070

Date de la convocation : 28/06/2024
Conseillers en exercice : 122
Conseillers présents : 58
Conseillers représentés : 10

Le vingt-sept juin deux mille vingt-quatre, le Conseil communautaire, dûment convoqué, s'est réuni aux Tourelles, sous la Présidence de M. Benoit SINGLIT.
Le quorum n'ayant pas été atteint, le trois juillet deux mille vingt-quatre, le Conseil communautaire, dûment convoqué, s'est réuni à Vrizy sous la Présidence de M. Yann DUGARD, 1er Vice-Président de la Communauté de communes de l'Argonne Ardennaise. Le Conseil pouvait délibérer valablement sans condition de quorum.

Présents : 001 POTRON Pierre , 002 ETIENNE Philippe , 004 LOUIS Jean-Marc , 009 HERBAY Christelle , 012 RATAUX Frédéric , 015 THIERION Vincent (depuis 19:46:19) , 021 LAURENT-CHAUVET Pierre , 022 DESTENAY Roland , 026 LOBIDEL Alain , 028 MEIS Michel , 029 SIGNORET Francis , 030 DEFORGES Pierre , 031 LALLEMENT Séverine , 033 VAIRY Lionel , 034 CANNAUX Francis , 037 LEFORT Sylvie , 038 SEMBENI Anne , 040 MATHIAS Frédéric , 045 QUEVAL Guillaume , 048 FOURCART Marie Hélène , 049 ANDREY Danièle , 052 LELOUP Nathalie , 056 CHOAY Corinne , 057 DEMISSY Pierre , 058 RAULET Olivier , 060 MANCEAUX Christophe , 061 BOUILLEAUX Jean Pol , 062 PIEROT Chantal , 063 AUROUX Emmanuel , 064 MALVAUX André , 065 HARDY Jérôme , 066 OUDIN Denis , 067 ROUSSY Elise , 073 BOXEBELD Pascal (depuis 19:43:15) , 075 GUERIN Anne Marie , 077 NAUDIN Muriel , 080 LORFEUVRE Gérald , 081 ROBIN Dominique , 085 DEGLAIRE Thierry (depuis 19:48:14) , 086 MACHINET Thierry , 088 MALVAUX Frédéric , 089 VAN DEN BERGH Charles , 093 BOUILLON Daniel , 095 RICHELET Jean-Pol , 099 LE GALL Jean François , 100 CANIVENQ Roland , 101 DAUPHY Bruno , 102 BAUDART Martine , 103 BERGERY Marie Claude , 104 BOLY Francis , 106 LESCOUET Marina , 110 DION Valentine (depuis 19:49:19) , 111 DUGARD Yann , 116 LAIES Benoit , 117 LAMPSON Nadège , 120 PAYEN Françoise , 121 RENOLLET Hubert , 122 MAROTEAUX Nathalie ,

Ont donné procuration : 006 NANJI Léopold (à 021 LAURENT-CHAUVET Pierre) , 011 PERTUS Xavier (à 009 HERBAY Christelle) , 019 DEGUY Bernard (à 026 LOBIDEL Alain) , 024 DE POUILLY Jean (à 022 DESTENAY Roland) , 036 PIERSON Florent (à 034 CANNAUX Francis) , 046 SINGLIT Benoît (à 045 QUEVAL Guillaume) , 069 OUDIN Hubert (à 099 LE GALL Jean François) , 091 BOUILLON Mathieu (à 057 DEMISSY Pierre) , 096 LESOILLE Patrick (à 093 BOUILLON Daniel) , 118 LEBON Christophe (à 117 LAMPSON Nadège) ,

Secrétaire de séance : M. Thierry MACHINET

OBJET : LANCEMENT D'UNE MISSION DE MAITRISE D'ŒUVRE DANS LE CADRE DU PROJET D'AMENAGEMENT D'OMBRIERES PHOTOVOLTAÏQUES SUR LE SITE D'ARGONA

Considérant la compétence « Soutien aux actions de maîtrise de la demande d'énergie » de la Communauté de communes de l'Argonne ardennaise ;

Considérant le centre aquatique intercommunal ARGONA ;

.../...

Certifié exécutoire, compte tenu de sa transmission au contrôle de légalité le 10/07/2024
et de sa publication ou notification le 10/07/2024

Considérant la surface de stationnement située sur la parcelle du centre aquatique ;

Considérant le potentiel de cette surface pour accueillir des ombrières photovoltaïques ;

Considérant l'étude de faisabilité réalisée ;

Considérant la délibération 2024-005 du 8 février 2024 approuvant la poursuite des investigations sur ce projet ;

Considérant les échanges intervenus au sein groupe de travail en charge du suivi de ce dossier ;

Considérant le constat qu'il est nécessaire de lancer une maitrise d'œuvre pour répondre aux interrogations techniques et économiques restant en suspens afin d'acter le choix définitif sur ce projet, notamment concernant l'autoconsommation collective ;

Considérant les aides mobilisables sur cette phase de maîtrise d'œuvre,

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, DECIDE par 65 voix POUR et 3 voix CONTRE (019 DEGUY Bernard (Alain 026 LOBIDEL) , 026 LOBIDEL Alain , 033 VAIRY Lionel) :

- **D'APPROUVER le lancement d'une mission de maîtrise d'œuvre (phase étude / conception) relative au projet d'aménagement d'ombrières photovoltaïques sur le site du centre aquatique Argona ;**
- **DE SOLLICITER le dispositif CLIMAXION pour obtenir un co-financement sur cette phase d'étude, sur la base des règles de financement en vigueur et du cahier des charges établi ;**
- **D'AUTORISER le Président à signer les actes à intervenir nécessaires à l'application de cette décision ;**

Yann DUGARD
1er Vice-Président

Certifié exécutoire, compte tenu de sa transmission au contrôle de légalité le 10/07/2024 et de sa publication ou notification le 10/07/2024